



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.04.4

du Conseil communautaire du 6 avril 2021

Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Gestion des investissements pluriannuels.

Création et révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP).

Exercice 2021.

Date de la convocation : 30 mars 2021
Date d'affichage : 7 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Philippe BRILLAULT, M. Gwilherm POULLENNEC.
Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Valérie PECRESSE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-36, L.5216-5, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n° D.2020.03.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP) dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.07.34 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative notamment à l'autorisation de programme pour l'acquisition du Moulin de Saint-Cyr et à la modification de l'échéancier des crédits de paiement des autorisations de programme ;

Vu la délibération n° D.2020.10.12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020 relative notamment à l'ajustement de l'autorisation de programme n° 2020-001 « fonds de concours liés au retour incitatif 2020 » ;

Vu les crédits prévus au budget primitif 2021 dans le budget principal ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

A ce jour, il est nécessaire que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc procède à la création d'une nouvelle AP et à la mise à jour de l'échéancier des CP et des AP au vu de leur réalisation au 31 décembre 2020, comme exposé ci-dessous.

- **Création d'une AP pour les fonds de concours aux communes liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2021 :**

Vu la croissance fiscale attendue pour 2021, la Communauté d'agglomération attribuera aux communes membres des fonds de concours pour un montant de 3 554 000 €. Les communes ne sollicitent pas le versement dès l'année d'attribution. Par conséquent, il est proposé de voter une AP pour étaler les décaissements sur plusieurs exercices :

AP N°	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2021-001		3 554 000 €	3 554 000 €

- **Suppression de l'AP pour le remboursement des aménagements de bus aux communes :**

Le remboursement des aménagements de bus aux communes pose des difficultés juridiques liées à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.

Il n'est donc pas nécessaire de conserver l'AP n° 2019-003 de 700 000 € votée en 2019.

- **Ajustement du montant de l'AP pour la piste cyclable de la vallée de la Bièvre :**

En 2017, le Conseil communautaire avait voté une AP d'un montant de 2 930 000 € pour l'aménagement de la piste cyclable de la vallée de la Bièvre.

En 2019, le montant avait été revu à la baisse et fixé à 1 600 000 €. Ce montant correspondait au montant HT des travaux.

Il est nécessaire aujourd'hui d'augmenter de 530 000 € l'AP pour tenir compte de la TVA et des études. Le montant de l'AP est fixé à 2 130 000 €.

- **Révision de l'échéancier des CP des AP votées en 2020 :**

Il convient de présenter le bilan des CP consommés sur l'exercice 2020 et de modifier l'échéancier des CP pour les années suivantes.

L'échéancier prévisionnel voté en 2020, en euros, était le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2019)	CP 2020	CP 2021 et +	TOTAL AP
2016-002	Tvx CRR de VGP	3 108 274,18	200 000,00	1 725,82	3 310 000,00
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	236 714,00	347 186,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	599 965,81	990 000,00	10 034,19	1 600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	2 019 265,31	1 980 000,00	734,69	4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	500 000,00	1 000 000,00	0,00	1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dvt intercommunal	2 092 915,13	2 000 000,00	1 343 564,87	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 161 373,39	1 200 000,00	3 138 626,61	5 500 000,00
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	115 208,00	2 290 613,00	0,00	2 405 821,00
2019-003	Remboursement aux communes aménagements de bus	0,00	400 000,00	300 000,00	700 000,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020		155 000,00	2 522 198,00	2 677 198,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13		784 000,00	1 716 000,00	2 500 000,00
2020-005	Acquisition Moulin de Saint Cyr		380 000,00	3 420 000,00	3 800 000,00
	TOTAL CP	9 613 101,82	11 616 327,00	12 742 872,18	34 379 499,00

Au vu du bilan des réalisations 2020, de la création d'une nouvelle AP et du solde des AP existantes, le nouvel échéancier (en euros) proposé est le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2020)	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	237 000,00	346 900,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	879 736,06	1 250 000,00	263,94	2 130 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 697 978,40	213 000,00	89 021,60	4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 000 000,00	500 000,00	0,00	1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dvt intercommunal	2 747 985,13	1 392 010,00	1 296 484,87	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 607 936,52	760 000,00	3 132 063,48	5 500 000,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	0,00	2 266 350,00	410 848,00	2 677 198,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13	0,00	1 826 900,00	673 100,00	2 500 000,00
2020-005	Acquisition Moulin de St Cyr	0,00	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021			3 554 000,00	3 554 000,00
	TOTAL CP	9 949 736,11	12 245 260,00	9 852 681,89	32 047 678,00

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter l'autorisation de programme (AP) n° 2021-001 d'un montant de 3 554 000 € pour

les fonds de concours aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2021 ;

- 2) de voter l'augmentation de l'AP n° 2017-006 de 530 000 € pour atteindre 2 130 000 € pour la piste cyclable de la vallée de la Bièvre ;
- 3) de voter la suppression de l'AP n° 2019-003 d'un montant de 700 000 € pour le remboursement aux communes des aménagements de bus ;
- 4) de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés aux précédentes AP ;
- 5) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2020)	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	237 000,00	346 900,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	879 736,06	1 250 000,00	263,94	2 130 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 697 978,40	213 000,00	89 021,60	4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 000 000,00	500 000,00	0,00	1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dvt intercommunal	2 747 985,13	1 392 010,00	1 296 484,87	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 607 936,52	760 000,00	3 132 063,48	5 500 000,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	0,00	2 266 350,00	410 848,00	2 677 198,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13	0,00	1 826 900,00	673 100,00	2 500 000,00
2020-005	Acquisition Moulin de St Cyr	0,00	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021			3 554 000,00	3 554 000,00
	TOTAL CP	9 949 736,11	12 245 260,00	9 852 681,89	32 047 678,00

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 73 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.